

LA VIE CATHOLIQUE

POUR LE BIEN
OU LE MALUn mot du card. Dubois
à propos de radiophonie

Paris.—S. Em. le cardinal Dubois, archevêque de Paris, vient de publier la note suivante:

La radiophonie est une merveilleuse invention. Née d'hier elle est entrée dans nos mœurs. Grâce à elle, la parole ne connaît plus l'obstacle de l'espace: en un instant, elle se fait entendre à des distances indéfinies.

Instrument de progrès, oui; mais et qui atteste plus que tout autre, peut-être, la puissance ingénieuse de l'intelligence humaine. Honneur à ceux qui l'ont créé. Mais quelle responsabilité pour ceux qui l'exploitent.

Qu'ils y prennent garde. Cette géniale création peut servir également le bien et le mal. Les centres d'où partent les ondes mystérieuses sont, à volonté, un foyer de vérité ou d'erreur, de vertu ou de corruption, de déshonneur moral ou de plaisir coupable. Ils peuvent donc, à travers le monde, faire œuvre de vie ou de mort; servir les nobles causes ou collaborer—puissamment—au désordre social, fausser les esprits, corrompre les cœurs.

Il paraît bien que dans l'ivresse des premiers triomphes, on perd parfois de vue ces graves considérations. Notre devoir est de les rappeler au nom de la religion et de la morale.

Nous, le faisons, instruit déjà par de tristes expériences; car plusieurs plaintes nous sont venues, malheureusement fondées.

Sans doute le public est divers—divers à bien des points de vue, qui entre en communication avec les centres radiophoniques. Il faut viser à contenter tous les auditeurs sans en froisser aucun: question de délicatesse, de tact et de mesure.

Mais il y a des paroles—dites ou chantées—qui heurtent toute conscience honnête. On doit les bannir des programmes. Par conscience, par simple sentiment de l'honneur, qu'on les épargne à des milliers d'auditeurs qui peuvent choquer, scandaliser tel écrit, tel récit, tel exposé, telle chanson qui brusquement vient troubler leur paix intérieure ébranler leurs croyances, ou, par la soudaine révélation du vice, éveiller une sensibilité malsaine.

Danger d'autant plus grave que dans cette foule immense, partout disséminée, se trouvent des enfants, des jeunes gens, des jeunes filles, que surprennent dans leur candeur ces messages d'erreur ou d'immoralité.

De grâce ne profanons pas les œuvres de Dieu. Et c'est les profanes de la nature pour affaiblir les forces morales, les forces religieuses de l'humanité.

Aux postes émetteurs loyaux et scrupuleux pour composer les programmes; aux postes récepteurs, vigilance attentive pour couper court à toute audition dangereuse et, s'il le faut, pour faire entendre de justes protestations. Respectons les consciences. Respectons les droits de la vérité et de la vertu.

Le confort bienfaisant

que procure une tasse de véritable

THE

"SALADA"

est rendu doublement agréable par l'arôme exquis du p. oduite.

Etiquette brune, 75c.

Mélange Orange Pekoe, 85c.

teurs, vigilance attentive pour couper court à toute audition dangereuse et, s'il le faut, pour faire entendre de justes protestations. Respectons les consciences. Respectons les droits de la vérité et de la vertu.

Service direct entre
Edmundston et
St-Jean

EN FORCE LE 3 MAI

A partir du 3 mai prochain, il y aura un service direct sur le Chemin de fer National du Canada entre Edmundston et St-Jean, passant par McGivney et Fredericton, les Lundis, Mercredis et Vendredis. Le convoi No 52 quittera Edmundston à 6 heures du matin, McGivney (Convoi No 27) à 11 heures 25, Fredericton (Convoi No 46) à 1 heure 40, et arrivera à St-Jean à 5 hrs 10. Le départ de St-Jean se fera à 3 heures de l'après-midi (Convoi No 45), de Fredericton (Convoi No 28) à 9 heures 15, arrivant à Edmundston à 2 heures 10 minutes du matin, les Mardis,

Jeudis et Samedis.

Un char d'ortoir sera attaché à ce convoi entre St-Jean et Edmundston, de même sur le convoi No 52 allant à St-Jean. Le service de char d'ortoir, sur les convois Nos 51 et 52 entre McGivney et Moncton sera discontinué. 2fs-13m.

A VENDRE

Magnifique propriété comprenant une maison, grange et hangar, un morceau de terre en culture de 10 arpents, eua à la maison et à la grange, située à un demi mille du couvent, à vendre à bonnes conditions. S'adresser à EUSTACHE SOUCY, 5fs-15a. Saint-Basile, N.B.



Jeunes comme vieux ne trouvent pas mieux.



HATEZ-VOUS

Préparez-vous pour le printemps. Vous avez sans doute des vêtements tachés, changés au soleil qui peuvent être nettoyés ou teints à un bas prix, et qui vous donneront encore un bon service.

C'est maintenant le temps de faire exécuter ce travail pour éviter la hâte du printemps.

Nous avons une belle ligne d'échantillons pour habits de printemps.

Chapeaux nettoyés, et remis à neuf à bas prix.

Les commandes par maille reçoivent prompt attention.

MODEL PRESSING SHOP
R.-H. RICHARDS,
rue Victoria, Edmundston.

SOUSSIONS POUR
CHARBON & COKE

Des SOUSSIONS CACHE-TEES, adressées au pourvoyeur du ministère des Travaux publics Ottawa, seront reçues par lui jusqu'à midi (heure avancée), le mardi 25 mai 1926, pour la fourniture du charbon et du coke pour les édifices du Dominion, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard.

On peut se procurer des devis et des formules de soumission en s'adressant à M. G. W. Dawson, Pourvoyeur, Ministère des Travaux publics, Ottawa; à M. Luke Day, commis des travaux, Halifax, N.-E., et à M. W. W. Alingham, architecte résident, St-Jean, N.-B.

Les soumissions ne seront considérées que si elles sont faites sur les formules fournies par le ministère, et conformément aux devis et conditions du ministère.

Le ministère se réserve le droit

d'exiger de l'adjudicataire, un dépôt qui ne devra pas dépasser 10 p. 100 de la valeur de la soumission, pour assurer l'exécution convenable du contrat.

Par ordre,
S.-E. O'BRIEN,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics
Ottawa, le 22 octobre, 1925.
2fs-6m.—501.

L'ELIXIR TONIQUE
du Dr
MONTIER

En vente chez:
F.-T. LAJOIE.

NOTICE OF SALE

To, Joseph M. Martin of the parish of St Basile in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, and Flavie his wife, (now of Winchester in the State of Massachusetts one of the United States of America) and Michel Martin of the parish of St Basile in the County and Province of Madawaska, Gentleman, and to all others whom it may in any wise concern:

NOTICE is hereby Given that under and by virtue of the power of sale contained in a certain indenture of mortgage bearing date the twenty first day of August A.D., 1920, made between Joseph M. Martin of the parish of Saint Basile in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, and Flavie his wife, and Michel Martin also of the same place, Gentleman, of the first part and Pius Michaud of the Town of Edmundston in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Barrister-at-Law, of the second part, and registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska aforesaid, in Book "B-3", number 21017, pages 292-296; and under and by virtue of a power of sale contained in a certain indenture of mortgage bearing date the fifth day of April A.D., 1920 made between one Joseph M. Martin of the parish of St Basile in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, and Flavie his wife, of the first part, and Pius Michaud of the Town of Edmundston in the County and Province of Madawaska aforesaid, Barrister-at-Law, of the second part, and registered in the Office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska aforesaid, in Book "K-3" number 22966, pages 316-320, and under and by virtue of the Power of sale contained in a certain indenture of mortgage bearing date the twenty first day of April A.D., 1919, made between Joseph M. Martin of the Parish of St Basile in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, and Flavie his wife of the first part, and Pius Michaud of the Town of Edmundston in the County and Province of Madawaska aforesaid, Barrister-at-Law, of the second part, and registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska aforesaid, in Book "T-2", number 19168, pages 583-586, there will, for the purpose of satisfying the moneys lawfully due and owing under and by virtue of the several and respective mortgages above mentioned, default having been made in the payment of the respective amount due thereunder, be sold at public auction in front of the Court House in the Town of Edmundston in the County of Madawaska aforesaid on Saturday the 29th day of May next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, of said day, the lands and premises mentioned and described in the above mentioned mortgage to the said Pius Michaud, dated August 21st, A.D., 1920, as follows:

All that certain lot piece or parcel of lands and premises situate and being in the parish of St. Basile in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows: On the front by the rear line of lots in the third tier north of the St. John River, on the upper side by land owned and occupied by one Théodule J. Cyr, on the lower side by land owned and occupied by one Simon Martin containing sixty acres more or less.

And in the above mentioned mortgage to Pius Michaud dated April 21st, 1919, as follows: All that certain lot piece or parcel of lands and premises situate and being in the parish of St. Basile in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows: On the front by the rear line of lots in the third tier north of the St. John River, on the upper side by lot owned and occupied by one Ernest Fournier, on the lower side by lot owned and occupied by one Ernest Fournier, on the rear by the rear line of said lot herein conveyed, measuring in width twenty rods and containing fifty acres more or less.

Together with the buildings and improvements thereon and appurtenances to same belonging and all the rights and privileges to same appertaining.

In witness whereof the said Pius Michaud, the mortgagee herein, has hereunto set his hand and seal this nineteenth day of April A.D., 1926.

Signed Sealed in the presence of,
T. Dr. Hébert,
Pius Michaud,
Solicitor Per Se.

Prindville's Meat
MARKET

Rue de l'Eglise

Boeuf de l'Ouest,
Veau de lait,
Agneau de qualité,
Saucisse,
Steak Hamburg,
JAMBON et Bacon,
etc., etc.

Nous sollicitons votre patronage.

Si vous ne pouvez venir,
téléphonez au No. 26-21

M. PRINDVILLE
Edmundston, N.-B.



\$1 Seulement

Cette chaudière à lait est une valeur hors pair. Nous savons qu'il existe une forte demande pour une chaudière à lait hygiénique, bien faite et de bonne durée, se vendant à prix populaire. Voici la chaudière à lait SMP, nouveau modèle. Voyez-la dans les magasins. Remarquez la grandeur des oreilles, constatez l'absence de craquelures ou de fentes, affichez-en le prix très modique de \$1. Que toute votre laiterie soit munie de

CHAUDIÈRES
À LAIT
SMP

OPERAS

Ce sont les plus petits chocolats fabriqués. La couverture de chocolat "G.B." et le centre de crème—essence fraise ou vanille—plaisent à tous.

Demandez les Opéras de GANONG

AVEC LES NOUVEAUX PRIX
ET PLAN DE PAIEMENT

VOUS N'AVEZ AUCUNE RAISON
DE PRIVER VOTRE FAMILLE DU
PLAISIR DES PROMENADES EN
AUTO CET ETE.

Fordor	\$821	Touring	\$579
Tudor	\$756	Routière	\$554
Coupé	\$729	Livraison	\$560

PNEUS BALLONS \$40.00 EXTRA

Camion sans démarreur	\$508
Camion avec démarreur	\$591

Spécial	SERVICE
SPORT ROADSTER \$686.00	Nous sommes maintenant installés pour réparations et vente des Parties spécialement manufacturées pour le Ford.

CLAIR & FRERE
SEULS DISTRIBUTEURS AU MADAWASKA
SALLES DE VENTE: Edmundston, Clair et St-Léonard.